

1910, et j'y vois que des marchandises américaines évaluées à \$15,037,958, ont été expédiées du port de Montréal. J'y vois aussi que pendant cette même année, sans l'aide d'aucun arrangement douanier, 27 p. 100 des exportations canadiennes (ailleurs qu'aux Etats-Unis) ont été expédiées par des ports américains.

S'il est vrai que des marchandises américaines représentant des millions de dollars sont expédiées à l'étranger par les ports de Montréal et de Saint-Jean, et que des marchandises canadiennes représentant des millions de dollars sont expédiées à l'étranger par New-York, et autres ports américains, je n'ai rien à ajouter pour démontrer que le commerce saura toujours trouver le débouché le plus avantageux. Je ne conçois pas qu'un seul membre de cette Chambre puisse s'imaginer qu'un jour viendra où aucune marchandise canadienne ne sera expédiée par des ports américains et où il ne se fera pas d'exportation américaine par la voie des ports canadiens. Les deux pays sont trop rapprochés, leurs intérêts sont trop entremêlés pour que ce résultat soit possible.

Il me reste une ou deux remarques à faire sur les conséquences que cette convention douanière aura, à mon point de vue, sur les parties du pays que je connais plus particulièrement et pour cela je citerai quelques chiffres, au risque d'encourir le déplaisir de l'honorable député de Simcoe-sud (M. Lennox) qui s'est si fortement élevé contre les citations faites l'autre jour par l'honorable député de Wellington-sud (M. Guthrie.)

M. LENNOX: L'honorable député prétend-il que ces citations étaient exactes?

M. KYTE: Je ne prétends rien du tout; mais je ne doute pas que les chiffres que je me propose de citer soient récusés, tout comme ceux de l'honorable député de Wellington-sud.

Je vois par les tableaux du commerce qu'en 1910 le Canada a expédié aux Etats-Unis en produits agricoles tels que chevaux, bestiaux, porcs, moutons, volailles, blé, seigle, avoine, maïs, foin, paille, pommes de terre, pommes, baies, beurre, fromage et œufs, pour une somme de \$6,277,295, sur lesquels les droits perçus se sont élevés à \$1,274,337. Les produits de nos pêcheries expédiés aux Etats-Unis ont représentés \$3,223,398 et les droits payés, \$512,514. Le Canada a aussi exporté pour \$396,493 de gypse, et payé \$101,493 en droits de douane.

En discutant cette question, l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a prétendu que nous avions actuellement deux marchés au Canada et qu'il était inutile de chercher à en obtenir un troisième en entrant en négociations avec les Etats-Unis.

M. KYTE.

Pour parler plus particulièrement des Provinces maritimes et de leurs principaux produits d'exportation, je ferai observer qu'à l'heure présente nous n'avons, en réalité, aucun marché libre pour l'écoulement de notre poisson. L'honorable député de Toronto-nord prétend que l'idéal des Canadiens doit être la réciprocité entre provinces. J'avoue volontiers que depuis 40 ans, il s'est fait beaucoup d'échanges entre Ontario et Québec d'un côté, et les Provinces maritimes de l'autre. Mais ces échanges consistent surtout en ceci: les citoyens de Québec et d'Ontario nous expédiaient leurs produits manufacturés, et en échange, nous leur donnions notre argent en belles espèces sonnantes.

M. CURRIE (Simcoe): L'honorable député devrait être assez impartial pour admettre que Québec et Ontario ont acheté de grandes quantités de houille et d'acier des Provinces maritimes.

M. KYTE: J'allais justement parler de ces deux produits quand mon honorable ami m'a interrompu. Il est vrai qu'il se vend beaucoup de houille de la Nouvelle-Ecosse, jusqu'à Montréal, mais je ne crois pas qu'il s'en vende plus à l'ouest. Depuis deux ans les usines métallurgiques de Sydney et de Sydney-Mines, ont expédié de grandes quantités d'acier et de fer dans Ontario et Québec; mais en dehors de ces deux items il n'existe pas de réciprocité commerciale entre les Provinces maritimes et Ontario.

M. REID (Grenville): Le Nouveau-Brunswick n'expédie-t-il pas de grandes quantités de fer dans les provinces de l'Ouest?

M. KYTE: La quantité n'est pas considérable. Le grand marché pour les pommes de terre du Nouveau-Brunswick, c'est le marché américain. En dépit d'un droit protecteur de 25 cents par boisseau, les Etats-Unis achètent plus de pommes de terre des Provinces maritimes, qu'Ontario et Québec.

M. BLAIN: On me permettra de dire qu'il y a trois ans 600 wagons chargés de pommes de terre ont été expédiés à Toronto et cela, de la province du Nouveau-Brunswick seulement.

M. KYTE: Cela est parfaitement vrai. Au cours de certaines saisons les pommes de terre sont expédiées à Toronto des Provinces maritimes, mais c'est là l'exception. Je parle d'un marché ouvert en tout temps ou en toutes saisons aux producteurs des Provinces maritimes.

M. ARMSTRONG: L'honorable député a fourni les chiffres des exportations du Canada aux Etats-Unis de certains produits de la ferme. Aurait-il l'obligeance de nous